

# **WIZERNES**



Réuni le 22 Août 2019 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Achat et maintenance des défibrillateurs -**

Il est décidé d'adhérer au Groupement de commande pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs constitué par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et autorise le Maire à signer la convention correspondante. Messieurs DEGRAVE Jacques et DELPLACE Bernard sont désignés respectivement, représentants titulaire et suppléant de la commune, pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

### **Bibliothèque municipale -**

Suite à la passation d'une convention avec la CAPSO, dans le cadre de la mise en place de l'unification du réseau des bibliothèques par le pôle réseau de la Bibliothèque d'Agglomération, le conseil municipale décide d'instaurer la gratuité à la bibliothèque municipale à compter de septembre 2019, et de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque en conséquence.

## **TRAVAUX**

### **Réfection de la toiture du bâtiment des services techniques -**

Le conseil Municipal adopte les dispositions de l'avenant n° 2 au marché passé avec l'entreprise COEXIA, d'un montant de 602,36 € HT, portant ainsi le montant du marché à 83 365.52 € HT.

## **URBANISME**

### **Vente du Bâtiment 25 rue Bernard Chochoy -**

Suite à l'estimation du bien, faite par le service des domaines, le conseil Municipal décide de le céder au prix minimum de 19 000 €.

## **FINANCES**

### **Décision modificative -**

Le Conseil accepte les ajustements de crédits inscrits au budget général nécessaires afin de respecter les règles d'imputations des flux croisés en provenance et à destination de la CAPSO d'une part, et de permettre le règlement des travaux au bâtiment des services techniques d'autre part.

### **Admission en non-valeur -**

Le Conseil Municipal accepte d'admettre en non-valeur des titres de recettes émis sur le budget communal de 2008 à 2018, pour un montant total de 6 840,75 €.

- **Marché de travaux salle Emile Zola** -

Conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché, il est décidé de réclamer le coût des consommations d'eau et d'électricité payé par la Commune pendant la durée des travaux, par le biais de l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 890,14 € au nom de la Société Cordonnier, qui sera chargée de le répartir au Compte Prorata pour chaque entreprise.

- **Occupation provisoire du domaine public** -

Le conseil municipal porte à 15 € le forfait qui sera réclamé, à l'année, aux débitants de boissons qui feront une demande pour installer une terrasse devant leur établissement.

**AU TITRE DES INFORMATIONS**

Monsieur SACÉPÉ informe des travaux de voirie en cours et programmés, à savoir l'aménagement du parking et du trottoir place de la gare, la création d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite, le prolongement du trottoir rue Edith Piaf et l'aménagement du trottoir rue Edouard Leducq.

Monsieur HERBERT informe que les enrobés rue du 8 Mai seront réalisés le 26 Août prochain.

**AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES**

Il est fait part de haies non taillées par les particuliers qui cachent les panneaux de signalisation.

Le Maire,



Daniel HERBERT